

Paris, le

16 MAI 2019

3 avenue Victoria
75184 PARIS CEDEX 4
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77

**Mesdames et Messieurs les Directeurs de Groupe Hospitaliers,
d'hôpital, de l'AGEPS
Mesdames et Messieurs les Présidents de CMEL et de CCM**

D2019-804

LE DIRECTEUR GENERAL

LE PRÉSIDENT DE LA CME

Objet : révision des effectifs de praticiens hospitaliers 2020

La révision des effectifs 2020 s'inscrit dans le contexte de la nouvelle AP-HP, avec la constitution de groupes hospitaliers au périmètre élargi, à l'autonomie renforcée, et dans le cadre de relations renouvelées entre les GH et le Siège.

Il nous a semblé utile, dans ce contexte, de rappeler quelques caractéristiques de la révision des effectifs médicaux de l'AP-HP et de partager avec vous les enjeux des 5 prochaines années.

Au cours des trois dernières années, les GH ont mené des révisions des effectifs qui ont conduit à la titularisation de 276 à 328 praticiens par an et conduisent ainsi l'AP-HP à avoir titularisé près de 900 praticiens hospitaliers sur la période 2016-2018 (cf. tableau joint).

Les nominations ont été logiquement conditionnées par la situation démographique des différentes disciplines, par la volonté de soutenir les projets médicaux des groupes hospitaliers et de porter quelques orientations stratégiques pour l'ensemble de l'AP-HP.

Le bilan des trois dernières années montre par exemple une démarche volontariste de consolidation et de renforcement des activités chirurgicales avec une progression significative des effectifs de praticiens hospitaliers (+8%). La situation de la médecine est plus complexe. Hors anesthésie, les effectifs augmentent (+4%), mais dans une grande mesure pour accompagner la progression de l'activité d'urgence. En effet les urgences adultes et pédiatriques comptent parmi les disciplines les plus nombreuses et leurs effectifs sont en progression importante (+7%). Les évolutions d'effectifs en médecine apparaissent ainsi fortement liées à l'activité (progression des urgences) et à la démographie médicale (situation de l'anesthésie avec simultanément des départs nombreux et l'arrivée des générations d'internes issues de la filiarisation précoce de la discipline).

On note ainsi que la révision des effectifs 2018 a surtout permis de maintenir le même niveau d'effectifs discipline par discipline (cf. évolutions démographiques des praticiens hospitaliers par discipline en annexe).

Il est essentiel que les prochaines révisions d'effectifs puissent à la fois organiser la relève générationnelle mais aussi traduire des orientations stratégiques fortes qui découlent de l'évolution des prises en charge et de la réorganisation de l'AP-HP.

Nos enjeux sur les cinq prochaines années sont nombreux, le principal étant d'avoir une vision prospective sur les compétences médicales et les disciplines qui vont nécessiter des augmentations d'effectifs de praticiens et celles dont nous devons assumer collectivement la réduction du nombre de praticiens pour des raisons multiples (évolutions des besoins des patients, réorganisations et mutualisations ou fusions qui permettent de mieux mobiliser les compétences médicales, transferts de compétences vers d'autres professionnels). Le prochain plan stratégique de l'AP-HP comprendra un volet ambitieux d'anticipation des compétences médicales.

Dans ce cadre, nous appelons les gouvernances des groupes hospitaliers nouvellement constitués à engager un travail de prospective sur les compétences médicales et les disciplines qui devront être prioritairement soutenues sur les conditions d'accompagnement de celles dont il serait anticipé une réduction du nombre de postes.

Certains domaines nécessitent cette réflexion de manière urgente.

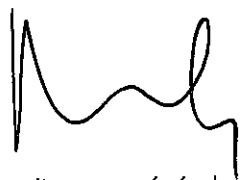
De façon non exhaustive, on peut citer :

- La médecine d'urgence, la gériatrie et la psychiatrie (y compris la pédopsychiatrie) nécessiteront un appui continu ces prochaines années compte tenu de l'épidémiologie, des évolutions de prises en charge et globalement des besoins des patients non satisfaits par l'organisation des soins en Ile de France.
- La médecine dite « interventionnelle » dont les techniques concernent de nombreuses disciplines médicales et chirurgicales. Cette médecine à la fois diagnostique et thérapeutique se développe rapidement et l'AP-HP doit être en mesure de former, recruter et fidéliser des praticiens. Dans plusieurs domaines et souvent dans plusieurs GH, nous sommes actuellement dans une faiblesse qu'il nous faut évaluer, analyser et corriger progressivement.
- Certaines activités chirurgicales sont en concurrence forte avec la médecine libérale. Malgré les écarts de rémunération qui sont parfois proposés par le secteur privé, la titularisation et l'implication des praticiens hospitaliers dans nos trois missions de soin, d'enseignement et de recherche et le soutien que nous pouvons leur apporter pour développer des projets doivent contribuer à retenir ceux parmi les meilleurs et les plus dynamiques.
- La génétique, au-delà des seuls généticiens et biologistes des laboratoires de génétique, concerne également les cliniciens impliqués dans la prise en charge de patients requérant des analyses de génétique constitutionnelle ou somatique. Ces techniques sont appelées à se développer et nous devons anticiper les conséquences en termes de compétences médicales et paramédicale (conseillers en génétique) et d'organisation des laboratoires concernés.

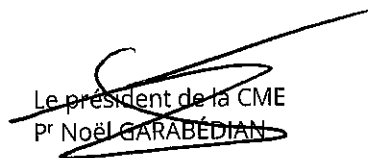
- Enfin, certaines disciplines restent en forte tension pour les raisons évoquées, et méritent notre vigilance et soutien à tous : médecine d'urgence, anesthésie-réanimation, imagerie, notamment.

Ces sujets d'attention ne sont pas exclusifs d'autres enjeux que les groupes hospitaliers peuvent avoir pour attirer et fidéliser de manière globale ou spécifiquement dans telle ou telle discipline. Vos propositions ne manqueront pas d'en faire état.

Nous vous remercions de la qualité de votre réflexion et de votre engagement. Vous trouverez ci-joint une note sur le processus de la révision.



Le directeur général
Martin HIRSCH



Le président de la CME
Pr Noël GARABÉDIAN

